

1. Identification

Identificateur de produit	Earthstone Grill Stone & EarthStone Multi-Purpose Stone
Autres moyens d'identification	Pas disponible.
Usage recommandé	Pas disponible.
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Iron Out dba Summit Brands
Adresse	6714 Pointe Inverness Way, Suite 200 Fort Wayne, IN 46804-7935 États-Unis
Téléphone	260-483-2519
Courriel	Pas disponible.
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.
Dangers pour la santé	Non classé.
Dangers environnementaux	Non classé.
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé
Éléments d'étiquetage	
Symbole de danger	Aucune.
Mention d'avertissement	Aucune.
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
Conseil de prudence	
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Intervention	Se laver les mains après utilisation.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	The components listed below are inextricably bound and not biologically available. États-Unis: As per Appendix A to OSHA 1910.1200 - Health Hazard Criteria, the effect of a chemical on biological systems is influenced, by the physico-chemical properties of the substance and/or ingredients of the mixture and the way in which ingredient substances are biologically available. A chemical need not be classified when it can be shown by conclusive experimental data from scientifically validated test methods that the chemical is not biologically available. CANADA: Conformément à l'article 2.9 de la Règlement sur les produits dangereux, s'il existe des données expérimentales concluantes issues d'une méthode validée sur le plan scientifique qui démontrent que le mélange, la matière ou la substance n'est pas biodisponible, il n'est pas nécessaire de le classer dans les classes de danger pour la santé.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Carbonate de calcium (1:1)		471-34-1	1-5*
Fibre de verre		65997-17-3	80-100*
carbure de silicium		409-21-2	0.1-1*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	N'est pas une voie habituelle d'exposition dangereuse. En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Symptômes de patient de festin.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Prendre et jeter la.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas contaminer l'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter une exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	MPT	10 mg/m3	
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	MPT	0.1 fibres/cm3	Fibre.
		3 mg/m3 10 mg/m3	Particules inhalables. Total des particules.
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	0.2 fibres/cm3	Fibre.
		5 mg/m3	Total des particules.
		5 mg/m3	Fibre, totale

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	LECT	20 mg/m3	Poussières totales.
	MPT	3 mg/m3 10 mg/m3	Fraction respirable. Poussières totales.
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	MPT	0.1 fibres/cm3	Fibre.
		3 mg/m3 10 mg/m3	Respirable. Inhalable
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	0.2 fibres/cm3	Fibre.
		5 mg/m3	Fibres inhalables.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	MPT	0.1 fibres/cm3	Fibre.
		3 mg/m3 10 mg/m3	Fraction respirable. Fraction inhalable.
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	MPT	0.1 fibres/cc	Respirable.
		3 mg/m3 10 mg/m3	Fraction respirable. Fraction inhalable.
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	0.5 fibres/cc	Fibres respirables.
		5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	MPT	10 mg/m3	Poussières totales.
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	MPT	10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	1 fibres/cm ³	Fibre.
		10 mg/m ³	fibres, poussière totale

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	15 minutes	20 mg/m ³	
		8 heures	10 mg/m ³
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	15 minutes	6 mg/m ³	Fraction respirable.
		20 mg/m ³	Fraction inhalable.
	8 heures	0.1 fibres/cc	Fibres respirables.
		3 mg/m ³	Fraction respirable.
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	15 minutes	10 mg/m ³	Fraction inhalable.
		8 heures	0.2 fibres/cc
	8 heures	5 mg/m ³	Fraction inhalable.

États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur	Forme
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	MPT	5 mg/m ³	Fraction respirable.
		15 mg/m ³	Poussières totales.
		50 mppcf	Poussières totales.
		15 mppcf	Fraction respirable.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	PEL	5 mg/m ³	Fraction respirable.
		15 mg/m ³	Poussières totales.
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	PEL	5 mg/m ³	Fraction respirable.
		15 mg/m ³	Poussières totales.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	MPT	0.1 fibres/cm ³	Fibre.
		3 mg/m ³	Fraction respirable.
		10 mg/m ³	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	MPT	5 mg/m ³	Respirable.
		10 mg/m ³	Total
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	MPT	5 mg/m ³	Respirable.
		10 mg/m ³	Total
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	MPT	3 fibres/cm ³	Fibrous dust.
		3 fibres/cm ³	Fibre.
		5 mg/m ³	Fibre, totale
		5 mg/m ³	fibres, poussière totale

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Les composants énumérés ci-dessus sont inextricablement liés et ne sont pas biologiquement disponibles.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Normalement non nécessaire si utilisé conformément au mode d'emploi.
Protection de la peau	
Protection des mains	Normalement non nécessaire si utilisé conformément au mode d'emploi. Des gants protecteurs sont recommandés pour l'exposition prolongée ou répétée.
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Normalement non nécessaire s'il y a une bonne ventilation. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Solide.
État physique	Solide.
Forme	Solide. Blocs
Couleur	Gris clair
Odeur	Inodore
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.

Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Inconnu(e).

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
-------------------	----------------	-----------------------------

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)

Aiguë

Cutané

DL50	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
------	-----	-------------------------------

Inhalation

CL50	Rat	> 3 mg/L, 4 heures, ECHA
------	-----	--------------------------

Orale

DL50	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA
------	-----	--------------------

	souris	6450 mg/kg, HSDB
--	--------	------------------

carbure de silicium (CAS 409-21-2)

Aiguë

Cutané

DL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Inhalation

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Orale

DL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Fibre de verre (CAS 65997-17-3)

Aiguë

Cutané

DL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Inhalation

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)	Irritant	
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	Irritant	
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.	
Cancérogénicité	The components listed below are inextricably bound and not biologically available.	
	Conformément à l'article 2.9 de la Règlement sur les produits dangereux, s'il existe des données expérimentales concluantes issues d'une méthode validée sur le plan scientifique qui démontrent que le mélange, la matière ou la substance n'est pas biodisponible, il n'est pas nécessaire de le classer dans les classes de danger pour la santé.	
	Conformément à l'appendice A de 1910.1200 de OSHA - critères de danger de la santé, l'effet d'une substance chimique sur les systèmes biologiques est influencée par les propriétés physico-chimiques de la substance ou les ingrédients du mélange et la façon dont l'ingrédient substances sont biodisponibles. Un produit chimique ne nécessaire pas être classé lorsqu'il peut être démontré par des données expérimentales concluantes de méthodes d'essai validées scientifiquement que le produit chimique n'est pas biologiquement disponible.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.	
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.	
Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène		
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	Probablement cancérigène pour l'homme.	
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	Probablement cancérigène pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	Probablement cancérigène pour l'homme.	
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	Probablement cancérigène pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène		
Fibre de verre (CAS 65997-17-3)	Effet cancérigène détecté chez les animaux.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
carbure de silicium (CAS 409-21-2)	Volume 111 - 2A Probablement cancérigène pour l'homme.	
Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)		
Non inscrit.		
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Térogénicité	Pas disponible.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Sans objet.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)		
Aquatique		
Poisson	CL50 Gambusie (<i>Gambusia affinis</i>)	> 56000 mg/L, 96 heures
Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.	
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.	
Mobilité générale	Pas disponible.	
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

carbure de silicium (CAS 409-21-2) Inscrit.

Fibre de verre (CAS 65997-17-3) Inscrit.

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

carbure de silicium (CAS 409-21-2) Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée

Fibre de verre (CAS 65997-17-3) Inscrit.

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1) Inscrit.

carbure de silicium (CAS 409-21-2) Inscrit.

Fibre de verre (CAS 65997-17-3) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1) Inscrit.

carbure de silicium (CAS 409-21-2) Inscrit.

Fibre de verre (CAS 65997-17-3) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)

carbure de silicium (CAS 409-21-2)

Fibre de verre (CAS 65997-17-3)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)

carbure de silicium (CAS 409-21-2)

Fibre de verre (CAS 65997-17-3)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)

carbure de silicium (CAS 409-21-2)

Fibre de verre (CAS 65997-17-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Carbonate de calcium (1:1) (CAS 471-34-1)

carbure de silicium (CAS 409-21-2)

Fibre de verre (CAS 65997-17-3)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

Inventaires

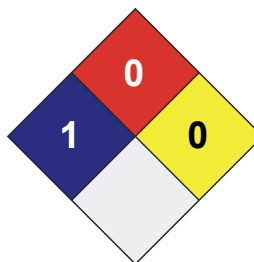
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/	1
Inflammabilité		0
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

27-Juillet-2020

Version n°

01

Date en vigueur

27-Juillet-2020

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pas disponible.

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.